



5. Bilan des activités et perspectives d'avenir

Bilan des activités dans la région Asie-Pacifique

Asie de l'Est

Objectif stratégique n° 1: promouvoir et mettre en œuvre les normes et principes et droits fondamentaux au travail

Si la campagne de ratification universelle des conventions de base de l'OIT a eu quelques résultats très positifs dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est, il reste, comme l'ont fait observer les experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT, d'importants déséquilibres. De nombreux problèmes, profondément enracinés, liés à l'absence de liberté d'association, au travail forcé, au travail des enfants et à la discrimination, subsistent. Les programmes d'activités dans ces domaines sont limités, ce qui est dû, au moins en partie, à un manque de ressources. Lorsque des fonds ont pu être affectés à des activités dans le cadre de l'appui à la Déclaration, il s'est avéré possible de faire beaucoup plus qu'auparavant pour lutter contre le travail des enfants (IPEC).

Bien que les fonds et le temps des experts aient été consacrés tout au long de la période considérée à former et à appuyer les Etats Membres dans le but de les aider à remplir les obligations qui leur incombent en vertu de la Constitution de l'OIT pour ce qui est de l'établissement de rapports, certains gouvernements rencontrent encore d'énormes difficultés en la matière. Cela s'explique en partie par une insuffisance des ressources humaines des ministères du Travail et par les fréquents transferts de personnel ainsi que par les fréquents questionnaires ou demandes d'informations auxquels les ministères doivent répondre. Dans la mesure où ce problème revient régulièrement, il conviendrait d'adopter des stratégies nouvelles et plus viables, permettant aux ministères du Travail et à l'OIT de résoudre ce problème conjointement.

De nombreuses résolutions de la Conférence internationale du Travail et de décisions du Conseil d'administration du BIT ont souligné l'importance qu'il y a à établir un lien entre les normes de l'OIT et les programmes de coopération technique. Les efforts en ce sens se sont poursuivis au cours de la période considérée, mais il reste encore beaucoup à faire pour suivre systématiquement les problèmes et les questions relevés par la commission d'experts dans le cadre des activités pratiques.

Objectif stratégique n° 2: accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

Les programmes et projets destinés à créer des emplois, notamment dans le secteur des petites entreprises, ont généralement enregistré un grand succès. Les méthodes de «Gérez mieux votre entreprise» (GERME) ont été appliquées et adaptées. L'un des points faibles auxquels il convient de remédier est le suivi des résultats obtenus en matière d'emploi après la phase de projet active. Des études menées dans d'autres régions ont fait apparaître que, si le programme peut générer de nombreux débouchés d'emplois, la situation du secteur est très changeante et de nombreux emplois disparaissent également. Il importe par conséquent d'axer davantage l'attention sur la durabilité des petites entreprises et des emplois créés. Le projet ASIST (appui consultatif, services d'information et formation pour les programmes d'infrastructure fondés sur la main-d'œuvre) de création d'emplois grâce à la planification de travaux publics et de programmes d'infrastructure est un bon exemple en la matière. Axé au départ sur la création d'emplois de courte durée fondés sur la reconstruction, ce programme s'oriente aujourd'hui vers des projets nationaux d'infrastructure suivis et de plus grande ampleur.

Au cours de la période considérée, d'importants efforts ont été consacrés à la fourniture aux Etats Membres de conseils consultatifs sur la façon de créer ou d'améliorer leurs systèmes d'informations relatives au monde du travail, notamment leurs statistiques. A l'exception notable du Népal, les Etats Membres ont peu donné suite concrètement aux recommandations des experts de l'OIT. La raison habituellement avancée a été le manque de ressources sur les plans tant interne, du fait de l'insuffisance du budget public, qu'externe, du fait du relatif manque d'intérêt des bailleurs de fonds pour ce domaine. Comme indiqué au chapitre 2 ci-dessus, il importe de disposer d'une base d'informations et de statistiques appropriée pour comprendre et résoudre les déficiences de la gestion du marché du travail. Il faut

espérer que l'on accordera davantage la priorité à ce secteur sur le plan du budget tant de la nation que des bailleurs de fonds.

Pour ce qui est de l'emploi, il faut accorder plus d'attention aux problèmes et aux questions propres aux personnes se situant aux extrémités de la pyramide des âges. D'une part, et ce d'autant plus dans les pays où la population est jeune, il est vital de privilégier l'emploi des jeunes, qui proportionnellement sont très nombreux à être sans emploi. D'autre part, la population active de certains grands pays de la région vieillit rapidement et il devient nécessaire d'élaborer des politiques plus appropriées pour ce groupe démographique.

On a obtenu quelques succès en matière de définition de politiques et de principes directeurs visant à intégrer les personnes handicapées dans le marché du travail, mais peut-être a-t-on trop mis l'accent sur les politiques et les structures gouvernementales. Au cours des cinq dernières années, il est devenu évident qu'il faut davantage privilégier la collaboration du secteur privé et des syndicats sur cette question.

Une série d'activités ont été menées avec efficacité en Thaïlande, en coopération avec les ministères du Travail et de l'Education, en vue d'aider les populations tribales à engranger des revenus et à trouver des emplois, mais dans de nombreux pays ces personnes vivent dans une misère noire et dans l'exclusion. Grâce à des ressources extra-budgétaires, il a été possible de renforcer la capacité et l'expertise de l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie de l'Est (EASMAT) dans ce domaine, ce qui lui permettra à l'avenir d'apporter une aide encore plus soutenue à ce groupe de population vulnérable.

Des progrès considérables ont été faits dans le domaine de l'emploi et des conditions de travail des femmes de la sous-région de l'Asie du Sud-Est, grâce notamment à la prise en compte de ces questions dans les projets et les programmes de portée générale, et grâce en outre à la mise en place d'activités pratiques ciblées. Il n'en demeure pas moins malheureusement que dans de nombreux pays de la région les salaires et les revenus des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes, et il existe encore de nombreux obstacles à l'égalité des chances en matière de formation, d'emploi, de gestion d'entreprise et de protection sociale. Il s'est pourtant avéré que l'emploi des femmes est l'un des moyens les plus efficaces de réduire la pauvreté et doit donc être au centre de toute stratégie de développement.

Objectif stratégique n° 3: accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

Le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE) a eu un impact très positif dans la sous-région et a été bien accueilli par les petites entreprises, dans la mesure où il permet à la fois d'améliorer l'aspect ergonomique du travail et de réduire le nombre d'accidents, ce qui accroît la productivité et l'efficacité sur le lieu de travail. Compte tenu du fait qu'une grande partie de la main-d'œuvre est employée dans des petites et micro-entreprises, ce programme doit de toute évidence être étendu.

Il est à déplorer que de nombreux accidents du travail se produisent encore dans la sous-région, causant d'importantes pertes de vies humaines et, souvent, de graves dommages à l'environnement. Le spécialiste de la sécurité et de la santé au travail et celui de l'administration du travail collaborent pour aider les Etats Membres à renforcer leur aptitude à réduire les risques en question avec la coopération des travailleurs et des employeurs.

Au cours de la période considérée, l'OIT a entrepris une action systématique d'éradication des maladies du travail évitables, notamment la silicose et les pneumoconioses que celle-ci entraîne. L'OIT a beaucoup investi financièrement dans cette initiative; le programme a eu un impact positif.

Jusqu'en 2000, l'OIT n'était pas partie prenante au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). A compter de cette date, l'Organisation s'est mise à élaborer, dans le cadre de ce programme, une approche structurée du problème, fondée sur les forces tripartites de l'OIT. La participation de l'Organisation a été saluée par les mandants et par les acteurs du système des Nations Unies, et elle devrait rapidement se développer.

Le domaine de la sécurité sociale est un des principaux éléments du programme de l'OIT en Chine, en Asie du Sud-Est et dans les pays de l'ANASE. La structure extérieure de l'OIT – même avec une aide considérable du siège – a eu du mal à faire face à l'énorme volume de travail à accomplir dans ce domaine. Des progrès importants ont été réalisés et l'on citera par exemple l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de sécurité sociale entièrement nouveau en République démocratique populaire lao. L'OIT s'est également vu attribuer un rôle central dans la refonte du système de sécurité sociale de la Chine et de plusieurs autres pays. Si le Bureau doit être en mesure de répondre à la demande croissante des mandants dans ce domaine, il faudra trouver davantage de ressources humaines et financières

pour appuyer ses efforts. Cela étant, le fait que tant de demandes continuent à être enregistrées est le signe du succès et de la crédibilité de l'OIT sur cette question très complexe.

Les régimes conventionnels qui sont en place, y compris ceux qui ont été modernisés et restructurés, sont en général très limités quant aux catégories de bénéficiaires. Il est paradoxal de constater que les personnes qui ont le plus besoin d'une protection sociale, telles que les pauvres des zones rurales et les travailleurs informels des zones urbaines, sont précisément celles qui ont le moins de chances de bénéficier des programmes de protection sociale existants. Il est par conséquent urgent de définir des accords de protection sociale appropriés qui visent le plus grand nombre et plus particulièrement ceux qui en ont le plus besoin.

Les nouveaux régimes d'assurance sociale, adaptés aux besoins de marchés du travail de plus en plus complexes et mondialisés, nécessitent un ensemble élaboré de compétences en gestion qui n'existent pas toujours, en particulier lorsque les responsabilités et les structures sont décentralisées, auquel cas il faut que les effectifs soient plus nombreux. L'OIT a élaboré des matériels de formation, mais il conviendra d'accorder une beaucoup plus grande attention à ce secteur à l'avenir.

Le modèle d'évaluation de l'efficience des dépenses sociales mis au point par le Département de la sécurité sociale au siège a suscité un grand intérêt dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est, de la part non seulement des gouvernements nationaux mais également d'institutions financières internationales et d'autres partenaires de développement. Tant le concept que la méthode seront prochainement mis à l'essai dans la région, et il faut s'attendre à ce que la demande d'aide pour la mise en place de modèles de ce type augmente de façon spectaculaire.

Objectif stratégique n° 4: renforcer le tripartisme et le dialogue social

La démocratisation croissante et la mondialisation des échanges commerciaux ont suscité un regain d'intérêt pour le dialogue social et les mécanismes tant bipartites que tripartites de consultation et de négociation. Au cours de la période considérée, l'attention s'est principalement portée sur les processus de négociation collective à divers niveaux socio-économiques. Ces derniers temps, les mandants ont demandé une aide accrue pour la mise en place de mécanismes et de procédures de dialogue social de portée plus vaste. Les résultats

obtenus sont mitigés car le succès de telles initiatives dépend de plusieurs facteurs fondamentaux comme, par exemple, l'existence d'organisations d'employeurs et de travailleurs autonomes et fortes, la transparence, l'exactitude et la disponibilité des informations, le respect de la loi, etc., qui n'existent pas toujours mais sans lesquels le dialogue social n'est qu'une mascarade. Les processus de transition demandent du temps et de l'énergie et ne peuvent réussir que s'il existe une volonté politique à tous les niveaux de les mener à bien. Peut-être faudrait-il que le Bureau soit plus sélectif lorsqu'il s'agit d'offrir une assistance technique dans ce domaine et qu'il privilégie les contextes où il est manifeste qu'il existe une réelle volonté de progrès.

Afin précisément d'appuyer et de créer le type d'organisations de travailleurs et d'employeurs autonomes et fortes – et aussi de renforcer les structures gouvernementales –, le BIT, dans le cadre de son programme d'activités, a continué à privilégier les programmes et les projets d'aide aux syndicats et organisations d'employeurs au cours de la période considérée. Il a obtenu de nombreux résultats encourageants, notamment dans les domaines de la consultation mixte et de l'action syndicale dans un certain nombre de pays, mais également pour ce qui est du renforcement des capacités des organisations d'employeurs à planifier leurs activités et à les orienter en tenant davantage compte des besoins et des priorités de leurs membres.

Asie du Sud-Est et Pacifique

Objectif stratégique n° 1

Le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les efforts en vue de faire pleinement respecter les principes et les droits relatifs à la liberté d'association et à la négociation collective, à la discrimination et au travail des enfants sont des questions auxquelles il convient de prêter attention dans le contexte de la sous-région. Les projets d'assistance technique sur la Déclaration mis en œuvre en Indonésie devraient relancer les activités dans ce domaine. Une assistance technique, axée sur des activités de sensibilisation, de mobilisation et de formation, a été fournie pour renforcer les capacités des partenaires sociaux en vue de promouvoir les conventions fondamentales, mais les récents changements intervenus aux niveaux les plus élevés de l'administration publique dans certains pays de la sous-région imposent de poursuivre impérativement ces efforts. Une assistance technique est également fournie aux autorités nationales de la sous-région en matière d'élaboration et/ou

de modification de la législation du travail en tenant compte des dispositions des normes de l'OIT. Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre l'aide en matière de conseil et de formation concernant les normes et les procédures de l'OIT pour ce qui est de certains pays de la sous-région.

Des activités de mobilisation, de diffusion d'informations et d'assistance technique visant des groupes particuliers ont été menées dans la sous-région en vue de l'élimination progressive du travail des enfants. Les réseaux développés dans le cadre du projet de l'IPEC dans la sous-région constituent un outil important pour la réalisation des objectifs souhaités. On accorde davantage d'attention à l'heure actuelle au renforcement du système national de collecte et d'analyse de données sur le travail des enfants. Cela devrait également permettre de mieux cibler les interventions.

Objectif stratégique n° 2

La promotion de l'emploi et du travail décent fait partie des domaines d'activité prioritaires du BIT dans la sous-région. Les Philippines ont été choisies pour la réalisation d'un programme pilote sur le travail décent. Les partenaires sociaux de ce pays continuent de participer activement aux consultations dans le cadre de la préparation au lancement de ce programme pilote.

Le développement du secteur informel est considéré comme l'un des moyens de réduire la pauvreté dans les pays de la sous-région. L'assistance technique fournie par le BIT dans ce domaine porte sur l'augmentation de l'influence syndicale dans le secteur informel, le renforcement des capacités du réseau des travailleurs à domicile et la formation des responsables municipaux aux fins d'une meilleure appréciation du secteur informel. Il se pourrait que ce secteur requiert une augmentation considérable des ressources consultatives techniques dans un proche avenir.

La formation est reconnue comme étant l'un des éléments primordiaux de la promotion de l'employabilité. On accorde actuellement une attention accrue dans les pays de la sous-région à la planification et à l'exécution de programmes de formation. A cet égard, on s'intéresse à la formation des femmes et à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité de la formation en matière de techniques de l'information et de la communication.

La formule de la formation au niveau communautaire élaborée par l'OIT est considérée comme une des méthodes de formation les plus intéressantes pour favoriser la création de débouchés d'emplois

indépendants dans les communautés rurales et urbaines pauvres de la sous-région. Les Philippines ont été l'un des premiers pays où cette formule a été mise à l'essai. Ultérieurement, l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji ont bénéficié d'une aide pour mettre en œuvre cette méthode. Toutefois, il n'y a pas eu de réel suivi de ces initiatives en raison du manque d'intérêt des bailleurs de fonds pour cette activité.

Un travail important a été fait dans la sous-région pour promouvoir l'esprit d'entreprise, grâce à des programmes de formation du type GERME (Gérez mieux votre entreprise). Afin que ce programme de formation donne des résultats durables, on s'efforce aujourd'hui d'amener les autorités nationales à créer un environnement plus propice au développement des petites et moyennes entreprises (PME), en les aidant par exemple à réviser et à actualiser leur politique dans ce domaine. On a réussi à obtenir la collaboration de la Banque asiatique de développement et de la Banque mondiale pour la réalisation de certaines phases de ces activités.

Le chômage des jeunes et la formation des gens de mer sont deux questions qui préoccupent gravement les pays de la sous-région, et notamment les pays des îles du Pacifique. Compte tenu que les préoccupations liées à ces deux questions sont communes à tous les pays de la sous-région, il pourrait être utile d'envisager la possibilité de fournir une assistance technique en la matière dans le cadre d'un programme sous-régional.

Objectif stratégique n° 3

La question des accidents du travail et des maladies professionnelles préoccupe de plus en plus les pays de la sous-région. A cet égard, le Programme de l'OIT sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE) mis en œuvre aux Philippines a permis de faire connaître les principes directeurs pertinents de cette méthode dans le pays. La méthode WISE a aujourd'hui été intégrée au système d'inspection du travail du ministère du Travail et de l'Emploi.

Avec le concours de l'EASMAT et du siège, une aide technique a été fournie pour examiner les formes actuelles de protection sociale aux Philippines et en Indonésie. Le projet commun au système de sécurité sociale et à l'OIT sur le handicap, mis en œuvre aux Philippines, a joué un rôle important dans l'élaboration d'un manuel d'évaluation du handicap destiné à remplacer celui actuellement en vigueur dans le système de sécurité sociale. Le nouveau manuel a été accepté par la direction de la sécurité sociale, mais il reste encore à voir dans quelle mesure il sera mis en œuvre.

Les Philippines et l'Indonésie ont accordé beaucoup d'attention à la question de la protection des travailleurs migrants. L'assistance technique fournie dans ce domaine porte sur l'élaboration de stratégies efficaces aux fins de la protection de cette catégorie de travailleurs. Toutefois, il serait nécessaire de s'assurer la collaboration des pays d'accueil de la région pour que ces stratégies aient un effet durable dans le temps.

Dans les pays de la sous-région, comme ailleurs, on tend de plus en plus à reconnaître que les chiffres officiels concernant le nombre de personnes affectées par le VIH/SIDA ne reflètent peut-être pas la réalité. De ce fait, la capacité des organisations de travailleurs aux Philippines est renforcée dans le domaine de la prévention du VIH/SIDA sur le lieu de travail. Les partenaires sociaux des autres pays de la sous-région devraient eux aussi entreprendre des activités de ce type.

Objectif stratégique n° 4

Les activités menées par l'OIT en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs de la sous-région ont principalement porté sur le renforcement de la capacité de ces organisations de traiter un certain nombre de questions telles que l'impact de la mondialisation, la promotion de la sécurité et de la santé au travail, le VIH/SIDA, la sensibilisation aux questions de parité hommes-femmes, l'élimination du travail des enfants, la promotion de relations professionnelles harmonieuses et l'amélioration de la productivité. La nature et la portée des activités entreprises avec les partenaires sociaux de divers pays de la sous-région ont été tributaires, entre autres choses, de leur capacité respective d'absorption. Cette situation met en évidence la nécessité d'apporter un appui technique supplémentaire aux organisations qui, à l'heure actuelle, ont relativement peu de moyens. A cet égard, le renforcement du tripartisme et du dialogue social ainsi que des institutions qui leur sont associées est une question prioritaire pour les pays de la sous-région.

Asie du Sud

Les pays relevant de l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie du Sud (SAAT) présentent un taux de sous-emploi et de pauvreté relativement élevé. Nombre de pays de la région entreprennent actuellement des réformes économiques et une libéralisation de leurs économies, ce qui soulève un certain nombre de questions, tant d'ordre général que propres à un secteur donné, qui préoccupent grandement l'OIT et ses partenaires sociaux. Compte tenu de l'importance de ces questions, il convient de les aborder et de les prendre en

compte dans le cadre des activités actuelles aussi bien que futures en vue d'aider les mandants tripartites à résoudre les problèmes inhérents aux réformes économiques et aux ajustements structurels. On trouvera ci-après une brève description des principales questions, des mesures prises par l'équipe consultative multidisciplinaire et des obstacles à vaincre dans chacun des domaines relevant des quatre objectifs stratégiques.

Objectif stratégique n° 1

La Déclaration est au premier plan de toutes les activités de la SAAT. La brochure élaborée par le BIT et la SAAT sur les conventions fondamentales de l'OIT a été actualisée et comprendra un volet spécial sur la Déclaration. Le taux de ratification par les pays d'Asie du Sud des conventions fondamentales est plus élevé que celui d'autres pays de la région Asie-Pacifique.

Au nombre déjà relativement élevé de ratifications de conventions fondamentales de l'OIT viennent s'ajouter les ratifications suivantes: la convention n° 100 par le Bangladesh, la convention n° 111 par Sri Lanka et la convention n° 122 par l'Inde. Ce pays étudie actuellement la possibilité de ratifier les conventions n°s 87 et 98. Cependant, il se peut qu'il faille, à cet effet, fournir un effort promotionnel particulier. De même, l'Iran n'a pas ratifié non plus les conventions n°s 87 et 98, mais l'émergence d'un mécanisme de consultation tripartite au niveau national et d'une évolution démocratique en général laisse entrevoir des perspectives de ratification encourageantes. En dépit de l'assistance fournie dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) dans toute l'Asie du Sud, le Népal et Sri Lanka demeurent les seuls pays de cette zone à avoir ratifié la convention n° 138. Des efforts visant à promouvoir la convention n° 182 et la recommandation n° 190 et à assurer une meilleure coordination entre les initiatives prises dans le cadre de l'IPEC et les initiatives promotionnelles pourraient quelque peu contribuer à remédier à cet état de fait.

Bien que le taux de ratification des pays de la région soit supérieur à la moyenne, ces pays rencontrent de graves difficultés pour appliquer les conventions fondamentales, notamment dans le domaine de la liberté d'association. C'est particulièrement le cas dans les zones franches d'exportation où les restrictions imposées à l'activité syndicale sont encouragées ou tolérées. Les pratiques de servitude pour dettes perdurent dans certains pays en dépit du fait que le travail forcé est interdit par la Constitution et que la servitude pour dettes est déclarée illégale. Cette application limitée des conventions

s'explique par l'absence générale de connaissance des normes, par l'existence d'un vaste secteur informel, par l'érosion progressive de la consultation tripartite et par un état de droit en proie à l'inertie législative et à un mécanisme de sanction insuffisant et une infrastructure judiciaire inefficace.

Pour résoudre ces problèmes, la SAAT prend un certain nombre de mesures concrètes, parmi lesquelles l'organisation d'une série de séminaires de sensibilisation à la Déclaration dans les pays de l'Asie du Sud. Des cours de formation ont également été organisés à l'intention de responsables gouvernementaux et d'organisations de la société civile au Pakistan et à Sri Lanka. Des matériels publicitaires, tels que la publication du SAAT intitulée «The Fundamental Human Rights Conventions of the ILO», une série de diapositives sur les points essentiels de la Déclaration ainsi que des documents d'information promotionnels régulièrement actualisés sur l'Organisation internationale du Travail et les normes internationales du travail ont prouvé leur efficacité en matière de sensibilisation. Les pays en question ont également bénéficié d'une assistance technique aux fins de la rationalisation et de la simplification des législations du travail.

Une assistance en vue d'aider les Etats à remplir leurs obligations constitutionnelles et en matière d'établissement de rapports a été fournie sous forme de services consultatifs techniques au Bangladesh et au Népal et sous forme de cours de formation et d'octroi de bourses au Bangladesh, au Pakistan et à Sri Lanka.

Le travail des enfants demeure également un problème important pour de nombreux pays d'Asie du Sud en dépit des efforts considérables déployés pour faire appliquer la législation pertinente. L'élimination des formes les plus intolérables du travail des enfants, à savoir l'asservissement et l'esclavage, les activités dangereuses et risquées et l'exploitation des très jeunes enfants, doit par conséquent être une priorité pour les pays d'Asie du Sud. A cet égard, l'OIT fournit une assistance technique aux Etats Membres dans le cadre de l'IPEC. La réadaptation d'enfants ayant été employés à des travaux dangereux est une des stratégies clés que l'IPEC poursuit avec le concours et la coopération d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, de syndicats, d'organisations d'employeurs, d'institutions du système des Nations Unies et de bailleurs de fonds bilatéraux. L'OIT s'est également penchée sur des questions telles que celles du renforcement des institutions, de la formation des responsables de l'application des lois, de la sensibilisation de parents d'enfants travailleurs et de la prise de conscience des partenaires sociaux et de groupes de la société civile. Le renforcement de ce programme et la

mise en place d'initiatives nationales supplémentaires créeront les conditions propices à l'élimination progressive du travail des enfants. L'enjeu pour ces pays consiste à fournir un enseignement primaire libre et obligatoire et à faire évoluer les mentalités pour que l'acceptation sociale et politique du travail des enfants ne soit plus encouragée. A cet égard, le système judiciaire, et en particulier la Cour suprême de l'Inde, a contribué à faire évoluer les mentalités en prononçant des jugements de référence sur la question. Il importe de poursuivre ce processus en favorisant une coopération active entre le judiciaire, les partenaires sociaux et des groupes de la société civile.

Objectif stratégique n° 2

Du fait du déclin ou de la faible croissance des emplois dans le secteur formel de nombreux pays d'Asie du Sud, il devient de plus en plus pressant de créer des débouchés d'emplois dans le secteur informel. Les activités de l'OIT dans ce domaine ont principalement consisté à renforcer les capacités des organisations d'employeurs en matière de gestion et de développement des petites entreprises; à résoudre les problèmes de la mondialisation, de la concurrence et de la productivité; à encourager les femmes à devenir chefs d'entreprise; et à former et à aider les travailleurs licenciés au cours de processus de privatisation ou de restructuration économique à devenir des travailleurs indépendants.

Dans le cadre des stratégies d'emploi par pays, les stratégies élaborées par l'OIT pour le Népal et le Pakistan ont permis d'encourager ces pays à mettre l'accent sur l'emploi lors de leurs activités de planification. Toutefois, ces stratégies dépendent largement du bon fonctionnement des institutions et des systèmes d'information relatifs aux marchés du travail. L'Inde a reconnu la nécessité de renforcer ces institutions, notamment si elle souhaite entreprendre des réformes de la politique du travail parallèlement à la deuxième vague de réformes économiques. Outre l'aide consultative fournie à l'Inde aux fins de la réforme de sa politique du travail, la SAAT a mis au point des projets de coopération technique visant à renforcer les capacités nationales en matière d'analyse du marché du travail et d'élaboration de politiques et de systèmes d'information relatifs à ces marchés.

Dans le domaine de la politique relative au marché du travail, l'OIT a donné des conseils directs en Asie du Sud sur la politique salariale, les répercussions de la privatisation et de la restructuration industrielle sur le marché du travail, le problème des suppressions d'emplois et les méthodes de conciliation d'une protection adéquate

des travailleurs et de la flexibilité du marché du travail, toutes deux nécessaires. Un rapport sur les réformes économiques et les politiques du travail en Inde, examiné lors d'un atelier tripartite national, a suscité le plus grand intérêt de la part de décideurs et autres partenaires sociaux. Les recommandations concernant la mise en place de bourses du travail actives répondant aux besoins des secteurs tant organisés que non organisés ont été insérées dans un document de planification intitulé *Approach Paper to India's Ninth Five Year Plan*.

Les pays de la région ont accordé une place de choix à la création d'emplois par le biais de la promotion des emplois indépendants et du développement des petites entreprises. L'OIT a fourni une assistance pour le renforcement des capacités locales d'utilisation de son module de formation GERME (Gérez mieux votre entreprise) très prisé, dont l'objet est de développer l'esprit d'entreprise. Sri Lanka et le Népal, entre autres, en ont bénéficié. Au Pakistan, l'OIT a mené une action d'ampleur nationale pour réviser et évaluer l'incidence du cadre politique et réglementaire sur la création d'emplois décents. Faute de cadres politiques et réglementaires propices à la croissance de petites entreprises modernes, la promotion d'activités indépendantes ne peut qu'aboutir à un développement du secteur informel.

L'un des objectifs de l'OIT a été d'améliorer les qualifications de la main-d'œuvre, et notamment des jeunes, dans l'optique d'une activité indépendante. Les acteurs reconnaissent la nécessité de réformer les institutions nationales pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre et des petites entreprises. Toutefois, la caducité des programmes des institutions de formation centralisée appelle l'attention sur la nécessité d'adopter de nouvelles approches, et en particulier des programmes de formation décentralisée attentifs aux besoins des entreprises. Les programmes d'assistance technique destinés à promouvoir l'emploi indépendant chez les jeunes à Sri Lanka et au Népal sont axés à la fois sur le renforcement des compétences et sur le développement de l'esprit d'entreprise (programmes GERME et «Connaissez le monde de l'entreprise»). Le rôle possible de l'industrie n'a pas encore été entièrement exploré. Les initiatives de l'OIT pour réformer le système de formation national et pour mettre en place une bourse du travail pour les jeunes à Sri Lanka devraient servir d'exemple en matière de promotion de l'emploi des jeunes aux autres pays de la région.

La privatisation des entreprises publiques, qui s'accélère en Asie du Sud, et ses conséquences sociales sont une des principales questions liées à la mondialisation et aux programmes d'ajustement structurel. L'OIT s'est penchée sur les effets sociaux du processus de

privatisation afin d'examiner les questions de suppression d'emplois, de recyclage, de réorientation et de protection sociale. L'objet visé est aussi de promouvoir le dialogue social sur ces questions. En Inde, le Fonds national du renouveau a été créé par le gouvernement dans le but de venir en aide aux travailleurs licenciés des entreprises publiques en matière d'indemnisation, de recyclage, de réadaptation et de réorientation. L'OIT a contribué à cette initiative en organisant une discussion au niveau national sur la meilleure façon d'utiliser le fonds à ces fins.

Compte tenu des problèmes susmentionnés, les services consultatifs de l'OIT devront se concentrer sur trois domaines principaux: les politiques macroéconomiques visant à augmenter l'intensité d'emploi de la croissance, les réformes des marchés du travail en vue d'accroître la flexibilité sans porter atteinte à la protection des travailleurs et les politiques visant à améliorer la productivité et les revenus dans le secteur informel. L'assistance technique devrait tendre à éliminer le travail des enfants et la discrimination fondée sur le sexe, à restructurer la réglementation du travail dans le secteur organisé, à concevoir et à mettre en œuvre des réseaux de sécurité pour les travailleurs ayant perdu leur emploi, à réorganiser les institutions du marché du travail (ayant trait à la formation, à la sécurité sociale et à la recherche d'emploi) et à mettre au point une base d'information appropriée permettant de suivre l'évolution du marché de l'emploi et du travail.

L'entreprise la plus difficile pour l'équipe consultative multidisciplinaire sera d'aider à l'élaboration d'institutions et de réglementations relatives au marché du travail, capables de répondre à un double impératif, à savoir, d'une part, l'augmentation des emplois et de la compétitivité et, d'autre part, la sécurité de l'emploi et un niveau de protection sociale satisfaisant.

Objectif stratégique n° 3

Le besoin primordial en matière de protection sociale et de protection des travailleurs des pays d'Asie du Sud est de définir une bonne politique nationale répondant entièrement aux besoins actuels.

Les systèmes conventionnels de sécurité sociale, fondés sur les modèles traditionnels de régimes de pension et de fonds de prévoyance en Inde, au Népal, au Pakistan et à Sri Lanka doivent être maintenus et renforcés dans l'optique de la politique mondiale actuelle de réforme des systèmes de retraite, et le BIT (SAAT) a conseillé les gouvernements en ce sens. Toutefois, les propositions qui permettraient, semble-t-il, d'étendre dans les moindres délais la

couverture sociale à un plus grand nombre de travailleurs du secteur non organisé portent sur des régimes relativement simples, habituellement qualifiés de fonds d'entraide. Ces régimes relèvent de systèmes de financement public, notamment au niveau des collectivités régionales ou locales, comme on peut l'observer en Inde dans l'Etat de Kerala, ou de nombreux régimes de ce type ont été mis en place. Néanmoins, ces systèmes obéissent à une dynamique financière très complexe et le BIT travaille en collaboration avec le gouvernement de cet Etat pour étudier les mesures qu'il conviendra de prendre pour que ces régimes continuent de fonctionner de manière efficace. D'autres efforts complémentaires doivent être déployés, notamment au niveau communautaire, où de nombreuses initiatives ont trait au développement de la micro-assurance. Ce concept s'est davantage développé, mais pas uniquement, dans le domaine de l'accès des assurés aux services de santé.

Les activités de la SAAT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail ont été essentiellement orientées sur le renforcement des capacités des Etats Membres de l'OIT en Asie du Sud aux fins de la prévention des accidents et maladies du travail. Grâce à la volonté politique des autorités, encouragée par la SAAT, de nombreuses actions dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail ont été menées dans la région. On citera par exemple la révision, en cours actuellement, de la législation en la matière en Inde, au Bangladesh et à Sri Lanka, les activités relatives à la création d'organes tripartites nationaux de gestion des questions de sécurité et de santé au travail au Bangladesh et au Pakistan, et la mise en place d'un institut national de sécurité et de santé au travail à Sri Lanka. Les mandats de l'OIT ont bénéficié de conseils et d'une aide technique visant à accroître leurs capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de protection et de programmes préventifs. Des fondements solides ont été établis pour une coopération à long terme avec les autorités nationales par le biais de la fourniture de services consultatifs techniques et d'un appui direct en vue du renforcement institutionnel. Une assistance technique a été fournie au gouvernement du Népal grâce à la mise en œuvre d'activités de coopération technique visant à renforcer le Centre national de sécurité et de santé au travail du ministère du Travail.

L'Inde et le Pakistan ont pu bénéficier d'une assistance technique directe et de conseils quant à la définition d'actions prioritaires pour la sécurité dans les mines. Les médecins du travail ont bénéficié d'une formation leur permettant d'utiliser la classification internationale du BIT des radiographies de pneumoconioses aux fins de la

détection précoce des pneumoconioses et ils ont par ailleurs été informés des recommandations concernant la mise en place de systèmes efficaces de surveillance de la santé des travailleurs, ce qui a eu pour conséquence d'améliorer la protection des travailleurs employés dans les mines indiennes.

Le principe directeur de cette démarche globale repose essentiellement sur l'aspect éducatif, aux fins du développement d'une culture de sensibilisation à la sécurité sur le lieu de travail. Une activité qui s'est développée rapidement dans la région et qui illustre particulièrement bien cette question et celle du démantèlement de navires. Un programme spécifique actuellement mis en œuvre sera axé sur cette activité au Bangladesh, en Inde et au Pakistan.

D'importants résultats ont été obtenus dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail et dans celui de la protection sociale, mais un certain nombre de problèmes demeure, auxquels il conviendra d'accorder une attention accrue dans les programmes futurs. Compte tenu des réductions d'effectifs qui ont eu lieu et qui continueront d'avoir lieu à la suite des privatisations toujours plus nombreuses d'entreprises du secteur public, la question qui revient de plus en plus souvent a trait à la façon dont le système de sécurité sociale et les institutions connexes peuvent venir en aide aux travailleurs victimes de ces mesures. Il importe en premier lieu de construire et – s'il y a lieu – de développer les institutions du marché du travail, notamment des bourses du travail actives, des systèmes d'information sur le marché du travail et des centres de formation, dont les travailleurs licenciés ont besoin pour se recycler et trouver de nouveaux emplois. En outre, il faut créer des filets de sécurité appropriés offrant à tout le moins aux travailleurs licenciés un revenu minimum leur permettant de rechercher, pendant un laps de temps raisonnable, un nouvel emploi.

D'un point de vue général, il est urgent d'étendre la protection sociale à tous les travailleurs, et pas uniquement aux quelques bénéficiaires – moins de dix pour cent de la population active – employés pour la plupart dans le secteur formel, qui bénéficient actuellement d'une protection de tous ordres. Pour commencer, les gouvernements nationaux devraient renforcer les institutions nationales et, si possible, la confiance que le public a dans ces institutions. Ils devraient également encourager, et si possible aider, les gouvernements des provinces à renforcer les institutions locales. La participation de groupes de la société civile est primordiale si l'on veut pouvoir prendre en compte également les travailleurs isolés des secteurs informel et rural.

Le programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail a rapidement évolué et a permis d'élaborer des propositions concernant le travail dans plusieurs pays, dont notamment un projet de très grande ampleur à mener sur plusieurs années en Inde. L'un des premiers produits du programme global est un recueil de directives pratiques pour le lieu de travail, qui offre l'occasion aux mandants de l'OIT de collaborer, dans un effort commun, à la lutte contre cette infection. En effet, si celle-ci n'a pas encore atteint l'ampleur qu'elle a dans d'autres régions du monde, la situation pourrait devenir catastrophique faute d'un effort concerté, effort auquel l'OIT entend participer pleinement.

Objectif stratégique n° 4

La promotion du dialogue social a bien fait son chemin en Asie du Sud. Il est tout à fait notoire aujourd'hui que le dialogue social et de bonnes relations professionnelles peuvent contribuer à favoriser les débouchés d'emplois en améliorant l'efficacité et la compétitivité des Etats Membres. Ces facteurs permettent également aux employeurs et aux travailleurs de parvenir à un équilibre optimal entre efficacité de l'entreprise et protection sociale adéquate des travailleurs, grâce auquel ils peuvent partager les bénéfices de la croissance.

En Inde, la promotion du dialogue social a conduit à la création d'organes bipartites au sein des entreprises dans des villes industrielles comme Bangalore et Delhi. Dans le Punjab indien, un récent séminaire sur le dialogue social a abouti à la création de tribunaux populaires du travail. Les autorités ont pu résoudre en une seule journée plus de 2 300 affaires en instance dans les tribunaux du travail depuis des années. Au Pakistan, des représentants de syndicats et d'employeurs ont été nommés au sein des conseils locaux dans le but de renforcer encore davantage le tripartisme. Une autre initiative importante a consisté à créer des conseils bipartites dans les principales villes, grâce auxquels des questions intéressant les travailleurs et les employeurs peuvent être examinées et résolues dans un esprit de coopération.

Des ateliers bipartites sont organisés dans la région de l'Asie du Sud dans le but de renforcer l'aptitude des syndicats à négocier au niveau de l'entreprise et leurs compétences dans ce domaine, ainsi que dans le but d'améliorer les relations salariés-employeurs grâce au dispositif de règlement des différends à l'amiable. Les principales formes d'assistance aux organisations d'employeurs consistent à encourager et à aider ces organisations à élaborer des plans stratégiques

à long terme de façon à ce que les efforts qu'elles entreprennent pour aider leurs membres aient une orientation stratégique et de façon également à renforcer leurs propres capacités. L'assistance technique vise en outre à améliorer la gestion des ressources humaines, la productivité et à rendre plus harmonieuses les relations professionnelles grâce à la coopération entre la direction et les salariés.

Le BIT s'est activement employé à fournir des conseils techniques en vue de la prévention des conflits sociaux et du règlement rapide de ces derniers, mais également à assurer des programmes de formation visant à renforcer les techniques d'inspection du travail et de conciliation ainsi que le fonctionnement des tribunaux du travail.

Toutefois, en dépit des importants efforts déployés et des résultats obtenus, de graves problèmes subsistent dans le domaine des relations professionnelles dans les pays d'Asie du Sud, à savoir notamment l'absence de protection des travailleurs contractuels et des travailleurs à domicile, la non-application de la législation du travail dans les zones franches d'exportation et l'impossibilité pour les fonctionnaires d'exercer leurs droits de liberté syndicale et de négociation collective. L'un des problèmes majeurs tient au fait que les politiques de libéralisation économique, la privatisation et les réformes du secteur public sont souvent menées, notamment au niveau national, en l'absence de dialogue social lequel permettrait de garantir une issue positive. En outre, le dialogue social dépend de la force et de l'efficacité des institutions tripartites, ainsi que de la connaissance et de la capacité des partenaires sociaux d'analyser les évolutions du marché du travail et les politiques de restructuration économique complexes. Il existe des institutions tripartites dans les pays d'Asie méridionale, mais elles sont faibles. Les systèmes de relations professionnelles fonctionnent essentiellement sur le mode du règlement de conflits. Ils ne favorisent pas les institutions reposant sur la coopération entre salariés et direction au niveau de l'entreprise, du secteur ou de la nation. Le système d'inspection du travail n'est pas très efficace. Il existe une multitude de syndicats qui sont très fragmentés, et le taux de syndicalisation est faible. Le mouvement syndical et la négociation collective continuent à perdre du terrain en raison de la précarisation croissante du travail. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ne représentent généralement que le secteur formel, soit moins de dix pour cent de l'ensemble de la main-d'œuvre. L'influence des ministères du Travail sur les décisions économiques majeures ayant une incidence sur les conditions économiques et sociales est en général limitée. Le renforcement de la capacité des mandants de l'OIT de contribuer de manière efficace à l'élaboration

des politiques économiques et sociales constituent donc un des objectifs primordiaux.

Pour réaliser certains de ces objectifs il convient d'entreprendre une réforme urgente des systèmes de relations professionnelles et de législation du travail en tenant compte des principes et des pratiques modernes. En Inde, le gouvernement a mis en place une seconde commission nationale du travail. Celle-ci a pour objet d'examiner la pertinence des dispositions existantes de la législation du travail et de formuler des recommandations appropriées sur la flexibilité et la protection sociale des travailleurs.

L'une des principales tâches des syndicats est d'organiser les travailleurs qui ne le sont pas (travailleurs contractuels, occasionnels ou ruraux) et de les regrouper sous l'égide d'un syndicat de façon à ce que ces travailleurs puissent eux aussi bénéficier de prestations sociales, de droits syndicaux et de salaires décents. Les femmes, qui représentent une part importante de ces travailleurs, n'ont souvent pas droit à des prestations de maternité ni à aucune autre forme de protection. Si rien n'est fait pour y remédier, le phénomène du travail des enfants pourrait s'aggraver.

Difficultés des travailleuses en Asie du Sud

Les difficultés que rencontrent les travailleuses en Asie du Sud aujourd'hui sont étroitement liées au net basculement d'une économie organisée et protégée vers une économie caractérisée par un marché du travail précaire, flexible et très discriminatoire, dans le cadre duquel les femmes restent privées d'une protection sociale adéquate et la législation du travail n'est pas respectée. Garantir un niveau optimal de protection sociale ainsi que de protection contre les diverses formes de discrimination liées au travail est une des premières priorités des travailleuses non syndiquées. En outre, un marché concurrentiel orienté à la croissance exige des travailleuses qualifiées, polyvalentes, créatives et aptes à s'adapter au marché. Renforcer l'aptitude à occuper un emploi indépendant, développer l'esprit d'entreprise et être au fait des nouvelles technologies sont également des impératifs. Augmenter la participation et la représentation des femmes dans le processus de décision grâce au dialogue social, notamment dans le domaine de l'administration du travail, des organisations d'employeurs et des syndicats est un autre objectif qu'il convient de poursuivre. Tous ces efforts pourraient avoir encore plus d'impact si les mécanismes institutionnels de mise en œuvre et de sanction des politiques, des programmes et des dispositions législatives visant la parité entre les hommes et les femmes pouvaient être renforcés de manière durable.

Bilan des activités dans les Etats arabes

Objectif stratégique n° 1

Le Programme focal pour la promotion de la Déclaration vise à faire mieux comprendre et à appuyer davantage la ratification et l'application des conventions. L'accent a été mis en particulier sur des questions concrètes telles que la liberté syndicale, la négociation collective et l'élimination du travail forcé au moyen d'activités de formation et de services consultatifs techniques.

Promotion de l'application des conventions fondamentales

Une série d'activités de formation et de conseils techniques a abouti à l'organisation d'un séminaire régional tripartite sur la ratification et l'application des conventions fondamentales. Le séminaire était destiné à examiner la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les mécanismes établis pour en assurer le suivi.

Parmi les autres activités prévues on peut citer un séminaire national tripartite sur les normes internationales du travail en République arabe syrienne; un séminaire national au Liban à l'intention des inspecteurs du travail sur l'inspection du travail et les normes internationales du travail; enfin, des contributions techniques au séminaire régional sur les normes internationales du travail et les normes du travail dans les Etats arabes.

Travail des enfants

Les activités relatives au travail des enfants ont porté principalement sur la sensibilisation, les mesures à prendre pour éliminer le travail des enfants et tout particulièrement ses pires formes, et sur la mise en œuvre de programmes d'action visant à éliminer le travail des enfants.

Les efforts entrepris par le Bureau pour promouvoir la ratification des conventions fondamentales ont été axés sur l'élimination du travail des enfants, et plus précisément sur la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Pendant la période considérée, la Jordanie, le Koweït, les Emirats arabes unis et le Yémen ont ratifié la convention n° 138, alors que la Jordanie, le Koweït, le Qatar et le Yémen ont ratifié la convention n° 182.

Dans le cadre du mémorandum d'accord, des programmes nationaux sur l'élimination du travail des enfants ont été élaborés au Yémen, en Jordanie et au Liban.

Travailleuses

Dans le cadre de la contribution de l'OIT à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies – Beijing+5 –, le bureau régional pour les Etats arabes a entrepris deux activités complémentaires visant à intégrer les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes et à l'égalité au travail pour les femmes. La première activité a consisté à effectuer une étude régionale qui a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes au travail, et la seconde à mettre sur pied un groupe spécial sur l'égalité entre hommes et femmes au travail, à l'occasion de la consultation régionale tripartite de l'OIT sur l'emploi qui s'inscrivait dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement social.

Au Yémen, l'actuel programme de réforme économique a malheureusement entraîné une diminution des possibilités d'emploi et une réduction de la protection sociale pour les femmes. A ce propos, le ministère du Travail et de la Formation professionnelle cherche à intensifier son action en vue de promouvoir l'emploi des femmes et de protéger les travailleuses et il a créé une direction qui s'occupe spécialement des travailleuses. Une mission de l'OIT au Yémen a contribué à rédiger les fonctions générales et la structure de cette direction.

Territoires palestiniens occupés

Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés¹ a confirmé que les travailleurs palestiniens sont régulièrement confrontés à des obstacles en matière de sécurité, d'égalité de chances et de traitement et notamment à un accès limité à l'emploi dans les territoires occupés, en Israël et dans les colonies, un manque de clarté dans la législation applicable au salaire minimum, le non-paiement fréquent de leurs salaires et la nécessité de recourir à des intermédiaires pour obtenir un permis de travail.

¹ BIT: *Rapport du Directeur général: Annexe*, Conférence internationale du Travail, 88^e session, Genève, 2000.

Objectif stratégique n° 2

S'agissant d'appuyer les efforts de développement national déployés dans la région, une attention particulière a été accordée à la promotion et à la croissance de l'emploi, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'action à mener face à la mondialisation afin de promouvoir un travail décent pour tous. La mondialisation et les systèmes de production en rapide évolution créent de nouvelles possibilités mais aussi des problèmes pour l'emploi. Les entreprises opérant dans les Etats arabes doivent s'adapter aux progrès rapides des nouvelles technologies, aux nouveaux concurrents et à l'instabilité des flux financiers, et cela au détriment souvent de l'emploi, en particulier dans les grandes entreprises, le travail étant réorganisé pour atteindre des objectifs de productivité ou des systèmes à fort coefficient de capital étant introduits.

Consultation régionale tripartite sur l'emploi: suivi du Sommet social

Dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social et pour renforcer la capacité des mandants de contribuer à une croissance durable à long terme dans la région, le bureau régional pour les Etats arabes a organisé une consultation régionale tripartite sur l'emploi. La consultation a rassemblé pour la première fois des représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs de pays arabes d'Asie occidentale, des experts s'occupant des problèmes de l'emploi dans la région et des représentants d'organisations internationales et régionales.

Mission multidisciplinaire sur la Rive occidentale et à Gaza

Depuis octobre 2000, les territoires palestiniens ont subi la crise la plus grave depuis la signature, en septembre 1993, de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie. Devant cette nouvelle crise, une mission d'urgence a été envoyée en mars 2001 sur la Rive occidentale et à Gaza afin d'évaluer les besoins prioritaires qui se font sentir actuellement et d'étudier les perspectives de financement de propositions de projets. Un programme vient d'être lancé pour répondre aux besoins urgents en matière de promotion de l'emploi et d'activités génératrices de revenus.

En février 2000, l'OIT a envoyé une mission multidisciplinaire sur la Rive occidentale et à Gaza pour renforcer, revaloriser et élargir le programme de coopération technique de l'OIT avec l'Autorité palestinienne et les partenaires sociaux. Ses objectifs prioritaires étant l'augmentation des possibilités d'emploi pour les hommes et pour les

femmes et l'établissement d'un environnement socio-économique propice au travail décent, la mission voulait élaborer un programme cohérent et concerté d'activités de l'OIT en consultation avec les partenaires tripartites de l'Organisation afin de préciser les positions et de déterminer des domaines d'action.

Mission multidisciplinaire en Iraq

En mai 2000, une mission multidisciplinaire a été envoyée en Irak pour analyser les besoins et actions à envisager à court terme dans les domaines prioritaires et pour élaborer un programme de travail à long terme en mettant sur pied de nouveaux projets de coopération technique. Dix propositions de projets ont ainsi été élaborées dans les domaines suivants: réadaptation professionnelle, formation professionnelle, sécurité et santé au travail, administration du travail, travail des enfants et travailleuses.

Promotion de l'emploi et intégration socio-économique en situation postconflictuelle au Sud-Liban

Après le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban, l'OIT a envoyé en juillet 2000 une mission multidisciplinaire pour l'emploi et la réadaptation sociale afin d'évaluer la situation sur le terrain et de mettre au point un programme cohérent de l'OIT visant à répondre aux besoins définis et à relever les défis pertinents en matière de développement. Les principaux objectifs de la mission étaient de favoriser les possibilités d'emploi en maximisant le potentiel socio-économique du Sud et en assurant son intégration dans le reste du Liban ainsi que d'améliorer la réadaptation et l'intégration socio-économique des différents groupes vulnérables qui ont été touchés par la crise. La mission a conçu des projets dans les domaines ci-après: promotion de l'emploi et contrôle du marché du travail, développement des micros et petites entreprises, formation professionnelle, sécurité et santé au travail, travailleuses, travail des enfants, administration du travail et organisations d'employeurs et de travailleurs.

Objectif stratégique n° 3

Le programme correspondant à cet objectif visait principalement à renforcer les capacités de promouvoir l'adoption de nouvelles normes internationales du travail liées aux conditions de travail et d'emploi et l'application de politiques et de programmes devant permettre de créer des services de santé et sécurité au travail et de prévenir les risques professionnels. On a redoublé d'efforts pour concevoir des mesures visant à protéger les travailleurs agricoles des risques liés à

l'agriculture. Le programme portait également sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail et d'emploi des groupes vulnérables.

Eu égard à l'insuffisance, voire parfois à l'inexistence d'une couverture de sécurité sociale dans la région, les activités étaient censées aider les pays à entreprendre des réformes de leur sécurité sociale et à renforcer les filets de sécurité pour les travailleurs non protégés. Le programme couvrait également les travailleuses et leurs droits à la sécurité sociale.

Sécurité et santé au travail

Dans le cadre du programme interrégional sur la gestion de la sécurité dans les métiers particulièrement dangereux, on a poursuivi la mise en œuvre d'un projet national sur la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture en collaboration avec l'Organisation générale pour l'exploitation et le développement du bassin de l'Euphrate en République arabe syrienne. Le projet a pour but de protéger la vie de 25 000 travailleurs et de leurs familles contre les risques liés à l'agriculture, tels que l'exposition aux pesticides et aux produits chimiques, les accidents et blessures, les risques biologiques et l'exposition au bruit et à la chaleur.

Dans le cadre du programme interrégional destiné à appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques et mesures nationales tripartites sur la sécurité et la santé au travail, un séminaire national sur la sécurité dans l'utilisation de produits chimiques au travail s'est tenu à Amman. Ce séminaire avait pour objectif d'aider les partenaires sociaux s'occupant de sécurité et de santé au travail à échanger des données d'expérience et des opinions techniques et à renforcer les capacités du personnel chargé de la sécurité et de la santé au travail dans l'industrie chimique ainsi qu'à améliorer ses performances.

Sécurité sociale

En vue d'aider les pays de la région à élaborer une approche stratégique du développement de systèmes nationaux de sécurité sociale, l'OIT a organisé un Séminaire interrégional tripartite sur les stratégies de protection sociale dans les pays arabes. Ce séminaire avait pour double objectif de renforcer l'aptitude des gouvernements à assurer une réforme des pensions de la sécurité sociale et de définir les besoins existant dans la région en matière d'assistance technique et de formation. A l'issue du séminaire et pour répondre aux besoins des pays, une première version d'un document de projet régional sur l'élaboration de systèmes de sécurité sociale a été élaborée afin d'établir un programme d'assistance technique visant à renforcer les capa-

cités de gestion des institutions de sécurité sociale établies dans la région.

Objectif stratégique n° 4

Compte tenu de l'évolution rapide des conditions économiques et sociales dans la région, les partenaires sociaux se sont efforcés de redéfinir et de consolider leur rôle dans les efforts nationaux de développement. Dans ce contexte, les activités de l'OIT au titre de cet objectif stratégique ont été centrées sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux, du point de vue de leur cadre institutionnel et de leurs connaissances techniques, sur diverses questions qui revêtent une importance déterminante dans les pays respectifs. Ces activités ont surtout porté sur les principes et droits fondamentaux au travail, la mondialisation et les nouvelles technologies, la promotion de l'emploi, l'atténuation de la pauvreté et la protection sociale. L'OIT a également offert des possibilités d'engager des consultations tripartites sur certains thèmes techniques comme il a été indiqué plus haut et a préconisé un dialogue social permanent grâce à la mise sur pied de mécanismes et d'institutions appropriés.

Promotion du tripartisme et du dialogue social

Le bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes a organisé à Beyrouth, en collaboration avec le Programme focal pour le renforcement du dialogue social, une réunion interrégionale pour les pays arabes sur la promotion du tripartisme et du dialogue social. Le séminaire avait pour but d'évaluer la situation actuelle du dialogue social au regard des changements sociaux et économiques survenus dans les pays arabes et de définir des perspectives de développement. En outre, l'examen de la législation du travail entrepris dans certains pays, par exemple dans les Emirats arabes unis, avec l'assistance du Programme sur l'action gouvernementale, la législation du travail et l'administration du travail (GLLAD) du BIT a aidé à identifier les domaines qui nécessitent encore une assistance technique.

Aide aux organisations de travailleurs

Les moyens d'aborder un large éventail de problèmes, des services consultatifs et une formation ont été fournis pour renforcer les capacités des organisations de travailleurs dans la région. Des séminaires et ateliers nationaux ont été organisés sur les droits syndicaux, le règlement des conflits du travail, la mondialisation et son impact sur les travailleurs et sur la politique salariale.

Au Liban, un projet a été conçu pour renforcer les capacités techniques de la Confédération générale des travailleurs libanais (CGTL) d'accroître l'efficacité du dialogue social. Trois séminaires ont été organisés dans le cadre de ce projet: la participation des syndicats au développement social, législatif et économique, les problèmes des travailleuses se trouvant dans des situations précaires et l'amélioration de l'administration, des fonctions et de la structure des syndicats. Conçus pour les jeunes syndicalistes, ces séminaires étaient censés leur offrir une formation en vue de leur rôle futur de dirigeants syndicaux.

Aide aux organisations d'employeurs

Des missions consultatives techniques ont eu lieu à Bahreïn, en Jordanie, au Qatar, en République arabe syrienne, dans les Emirats arabes unis, au Yémen, sur la Rive occidentale et à Gaza pour aider les organisations d'employeurs à définir leurs besoins et pour les conseiller sur la façon de renforcer les services existants ou d'en créer de nouveaux.

Des séminaires et ateliers ont été organisés à Bahreïn, à Oman, en République arabe syrienne, dans les Emirats arabes unis, en Jordanie et au Qatar pour développer la capacité de gestion et les qualités de chefs d'entreprise, particulièrement pour les femmes, ainsi que de définir les stratégies et politiques qui permettront aux employeurs de répondre aux nouveaux besoins.

Perspectives d'avenir

Ce tour d'horizon conduit à tirer quelques conclusions générales.

En premier lieu, tous les pays se heurtent à des problèmes analogues car ils doivent relever les défis liés à la mondialisation de l'économie, tout en devant faire face à des difficultés spécifiques concernant le développement, la réforme institutionnelle et l'ajustement structurel. Partout dans le monde, les structures institutionnelles existantes, y compris l'Etat, sont confrontées à la tâche ardue de garantir et de promouvoir les droits fondamentaux au travail, en tenant dûment compte de l'évolution démographique et des communications instantanées. On a constaté que la croissance économique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour assurer l'emploi. Les problèmes persistants que posent la pauvreté, le chômage et l'exclusion vont de pair avec des perspectives accrues et des aspirations

de plus en plus vastes. Dans ces circonstances, mises en évidence lors de la dernière Conférence internationale du Travail, on dispose de données de plus en plus nombreuses qui montrent que, dans le monde entier, les individus souhaitent obtenir un *travail décent*, c'est-à-dire un travail qui respecte leur individualité et leur dignité, qui leur procure des moyens de subsistance, qui leur assure des ressources pour faire face aux aléas de l'emploi, de la santé et de la vieillesse et qui donne à leur vie une identité sociale et personnelle.

En deuxième lieu, ces problèmes communs se manifestent dans toute une série de situations et à travers les besoins les plus divers, qui témoignent des particularités institutionnelles, culturelles et de développement des différents pays. Par exemple, l'examen ci-dessus montre la progression généralisée de toutes les formes d'emploi atypique, qui se concrétisent par un emploi salarié atypique dans les pays industriels et par une expansion du secteur informel dans d'autres. Dans certains pays de la région, les migrations jouent un rôle déterminant dans les chiffres effectifs du marché du travail et dans le processus de développement dans son ensemble.

En troisième lieu, le bilan de l'exécution des programmes de l'OIT dans la région a montré qu'il est nécessaire de trouver des réponses intégrées au problème du *travail décent*. Sans droits au travail, il ne peut y avoir de dialogue social. Sans dialogue social, il ne peut y avoir d'emploi ou de développement durable. Sans protection sociale et sans droits au travail, l'emploi peut dégénérer en exploitation. En outre, les activités relatives au travail décent doivent s'appuyer sur les objectifs de développement et sur les politiques relatives à l'égalité entre hommes et femmes. L'emploi et le développement sont indispensables pour améliorer la qualité de vie des individus. Il ne peut y avoir de *travail décent* sans travail et il ne peut non plus y avoir de *travail décent* sans égalité des droits et des chances entre hommes et femmes. Sans politique d'égalité, il ne peut y avoir ni société stable ni familles satisfaites.

Enfin, l'OIT doit planifier ses activités futures en gardant ces enseignements présents à l'esprit. Elle doit promouvoir des valeurs universelles sans pour autant prescrire des solutions universelles. Chaque pays, indépendamment de son niveau de développement, peut préciser sa conception du travail décent dans le contexte des réalités et des aspirations qui lui sont propres, tout en respectant les principes fondamentaux de base. La mise en œuvre de programmes sur le travail décent est un processus dynamique à la faveur duquel les valeurs universelles peuvent être mesurées et reconnues dans le contexte des réalités nationales. Il faut que le Bureau et les mandants

tripartites engagent un dialogue ouvert et systématique au niveau national pour mettre en place ces approches intégrées. Cette treizième Réunion régionale asiennne offre l'occasion d'entreprendre une action pratique afin que le *travail décent* devienne une réalité concrète pour la majorité de la population mondiale.